



LE SERVICE PUBLIC *Territorial* C'EST UN *bien* PUBLIC

Les collectivités territoriales de Saintes :

MAIRIE, CCAS, CDC, OPHLM

Portable : 06/75/88/43/69 ou 06/70/88/04/94

Courriel : cgt.ville-saintes@orange.fr

Saintes le 28 avril 2010,

CAP du mercredi 28 avril 2010 !!!

LA DEMOCRATIE EST EN DANGER A LA VILLE DE SAINTES

POUVONS-NOUS ENCORE AVOIR CONFIANCE DANS LE VOTE DES ELUS DU PEUPLE ? LA CGT DIT NON !

Suite aux élections paritaires du 6 octobre 2008, un règlement intérieur pour la CAP (après discussion en comité de pilotage), a été voté par les deux organisations syndicales majoritaires (CGT – CFDT) et les élus de la collectivité (malgré qu'ils semblent l'avoir oublié).

Ce règlement reprenant ce qu'il se faisait depuis 1984 (date de création des CAP), sous les mandatures de Michel BARON et Bernadette SCHMITT (pas de CAP distinctes).

Le 26 mars 2010, la direction a convoqué la CGT et la CFDT séparément, pour leur annoncer les modifications de procédure pour la tenue de la CAP du 28 avril 2010. Peut-être pensait-elle que nous ne bougerions pas, si nous avions l'information séparément.

La collectivité pensait-elle avoir affaire à des organisations syndicales dociles ?

NON, la CGT n'est pas à la botte du patron !!!

Le 19 mars, Monsieur le Maire de Saintes, recevait un courrier de l'intersyndicale CGT, CFDT et FO dénonçant cette décision **«unilatérale et autoritaire»**

Le mercredi 28 avril, lors de la CAP, l'intersyndicale CGT, CFDT intervenait pour demander l'application pur et simple du règlement intérieur en vigueur.

Nous avons eu une fin de non recevoir.

Pour ne pas pénaliser les agents pouvant bénéficier d'avancement de grade ou de promotion interne, nous avons quand même siégé.

Ca commence par la non application d'un règlement intérieur, et après c'est quoi ?

Un retour sur les pourcentages des chèques déjeuners, sur l'attribution du régime indemnitaire à certaines catégories de personnel, sur la participation de la collectivité au complément de salaire (ex MUTEX) ou au CNAS, sur l'accord des 35 heures (RTT), devancer le gouvernement sur les Révisions Générales des Politiques Publiques (RGPP) et la réforme sur les collectivités territoriales ?

Il nous faut rester très vigilant, devant ces agissements autoritaires. Nous aurons besoin de votre participation.

Pour le syndicat CGT
Alain COUDIN